Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215600099-20251204-DELIB2025_74-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 4 décembre 2025

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 14
DE PRESENTS : 11
DE VOTANTS : 13

L'an deux mille vingt-cinq le quatre décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 28 novembre 2025

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Monsieur Sébastien CHANCLU - Madame Andrée LOREAL – Monsieur Gaël GIRARD - Monsieur Eric SAMZUN- Monsieur Pierre-Yves LE GAL –- Madame Evelyne LOREAL -Madame Marie-Christine de la HOGUE – Mme Hélène JUGEAU – Monsieur Franck THOMAS - Madame Marie LIEBENGUTH.

Absents excusés ayant donné procuration :
Monsieur Stéphane SAMZUN à Madame Annaïck HUCHET
Monsieur Eric DELANOE à Monsieur Gaël GIRARD
Madame Valérie LE BIHAN absente excusée.
Madame Marie-Christine de la HOGUE a été nommée secrétaire de séance.

DELIB2025-74
OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE BANGOR AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU MORBIHAN

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la convention Territoriale Globale (CTG) proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan Pour la période 2026-2030 ;

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215600099-20251204-DELIB2025_74-DE

Madame le Maire expose que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale et pluriannuelle (durée 5 ans) qui est destinée à renforcer l'attractivité du territoire en structurant et en développant une offre de services à la population cohérente, adaptée aux besoins et de qualité.

La Convention Territoriale Globale précédemment arrive à son terme le 31 décembre 2025,

CONSIDERANT que la CTG prévoit la mise en place d'un comité de pilotage associant la CAF et les collectivités locales, afin d'assurer le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation des actions menées ;

CONSIDERANT que la CTG engage les parties à mobiliser les ressources humaines, techniques et financières nécessaires à la réalisation des objectifs définis conjointement ;

CONSIDERANT que la commune souhaite s'inscrire dans cette dynamique partenariale afin de répondre au mieux aux besoins des habitants et de renforcer la cohérence et l'efficacité de ses actions sociales ;

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la conclusion de la convention territoriale globale pour la période 2026-2030 et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention territoriale globale et autorise Madame le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

Fait et délibéré à Bangor
Le 4 décembre 2025
Le Maire
Annaïck HUCHET

